



<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences Bureau des dotations et des compétences 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p> <p>Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération BASE</p>	<p style="text-align: center;">Note de mobilité</p> <p style="text-align: center;">DGER/SDEDC/2019-501</p> <p style="text-align: center;">04/07/2019</p>
--	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 11/07/2019

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 6

Objet : Appel à candidature pour les postes vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2019 de : Directeur d'EPLEFPA (D1), Directeur adjoint en charge de la formation initiale scolaire (D2), Directeur adjoint en charge de la formation continue et de l'apprentissage (D3) et Directeur adjoint en charge de l'exploitation (D4)

Destinataires d'exécution

DRAAF et DAAF
SRFD et SFD
EPLEFPA et EPN
DD(CS)PP

La présente note fait suite aux notes n°2018-923 du 19 décembre 2018 et n°2019-366 du 3 mai 2019 relatives, respectivement, aux première et deuxième phases d'appel à candidature, pour une affectation à la rentrée scolaire 2019, sur les postes de direction d'établissements publics locaux

d'enseignement agricole (EPLEFPA) vacants ou susceptibles de l'être. Elle précise les modalités de la troisième phase d'appel à candidatures, et d'examen des candidatures, sur les postes restant vacants ou susceptibles de l'être à la suite de la première phase d'appel à candidature.

Textes de référence : Décret n° 91-921 du 12 septembre 1991 modifié, relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction des établissements publics d'enseignement technique relevant du ministre chargé de l'agriculture.

La présente note fait suite aux notes n°2018-923 du 19 décembre 2018 et n°2019-366 du 3 mai 2019 relatives, respectivement, aux première et deuxième phases d'appel à candidature, pour une affectation à la rentrée scolaire 2019, sur les postes de direction d'établissements publics locaux d'enseignement agricole (EPLEFPA) vacants ou susceptibles de l'être. Elle précise les modalités de la troisième phase d'appel à candidatures, et d'examen des candidatures, sur les postes restant vacants ou susceptibles de l'être à la suite de la première phase d'appel à candidature.

Les postes concernés sont présentés en annexe A. Les formulaires à utiliser par les candidats, leur supérieur hiérarchique et l'autorité académique sont joints respectivement en annexes B, C et D.

1. Modalités de candidature et conditions de recevabilité

Les modalités de candidature (contenu du dossier et circuit) et les conditions de leur recevabilité sont celles figurant dans la note de service du 19 décembre 2018 susmentionnée.

Sont en outre recevables à participer à cette seconde phase d'appel à candidature les agents n'ayant pas obtenu de mutation ou d'affectation sur l'un des postes qu'ils avaient choisis à l'issue de la première phase et les agents lauréats de la liste d'aptitude à la suite de la procédure de sélection issue de la note de service n°2018-685 du 13 septembre 2018.

2. Calendrier

Date limite d'envoi simultané par les agents de leur dossier de candidature à leur autorité académique (ou à leur supérieur hiérarchique direct en cas d'affectation hors enseignement), à la DGER et au secrétariat général	Jeudi 11 juillet 2019 (à l'adresse nicolas.calame@agriculture.gouv.fr ; monique.bricage@agriculture.gouv.fr)
--	---

**Le chef du service
de l'enseignement technique**

**Le chef de service
des ressources humaines**

Jean-Luc TRONCO

Jean-Pascal FAYOLLE

Annexe A

Directeur EPLEFPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Contamine sur Arve	3481	Poste entier	0	1	
Hauts-de-France	EPLEFPA de Raismes	3431	Poste entier	1	0	
	EPLEFPA de Ribécourt	3432	Poste entier	1	0	
Occitanie	EPLEFPA Saint Affrique	Z001	Poste entier	0	1	

Directeur adjoint en charge de la formation initiale scolaire

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Valdoie	3512	Poste entier	1	0	
Hauts-de-France	EPLEFPA des Flandres-Lomme	3626	Poste entier	0	1	Poste localisé à Dunkerque
Normandie	EPLEFPA de l'Eure	3518	Poste entier	0	1	Poste localisé à Chambray
	EPLEFPA de l'Eure	3518	Poste entier	1	0	Poste localisé au Neubourg

Directeur adjoint en charge de la FCPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA Marmilhat	Z002	Poste entier	1	0	
Occitanie	EPLEFPA de la Lozère	3600	Poste entier	0	1	

ANNEXE B

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION			
DGER-SET-SDEDC-BDC			
RENTREE SCOLAIRE 2019			
DEMANDE D'AFFECTATION SUR UN POSTE DE DIRECTION D'EPLEFPA			
DOCUMENTS A ADRESSER		1 exemplaire papier : DRAAF/DAAF/SRFD/SFD	
		1 exemplaire par mél : DGER, DMC/BEFFR & IGAPS	
Identification du demandeur			
Nom		Prénom	
N° AGORHA		Tel. portable	
Adresse Mail		Situation familiale	
Corps actif		Grade	
Corps inactif			
Etablissement			
Poste occupé			

Pour les agents occupant déjà un poste de direction	
Mode d'accès (cocher la case correspondante)	Année
Détachement dans le statut d'emploi de personnel de direction <input type="checkbox"/>	
Affectation en qualité de faisant fonction <input type="checkbox"/>	
Pour les agents n'occupant pas un poste de direction	
Inscrit sur la liste d'aptitude <input type="checkbox"/>	
Non inscrit sur la liste d'aptitude <input type="checkbox"/>	
Participation à une autre mobilité (mobilité générale, IEA etc.) <input type="checkbox"/>	

Motifs de la demande de mobilité (cocher la case correspondante)	
Convenance personnelle <input type="checkbox"/>	
Mobilité double (compléter les cases ci dessous) <input type="checkbox"/>	
Nom du conjoint :	Numéro AGORHA :
Rapprochement de conjoint (compléter les cases ci dessous si conjoint en poste au MAAF) <input type="checkbox"/>	
Nom du conjoint :	Numéro AGORHA :
Autre motif <input type="checkbox"/>	

ANNEXE B bis

Agents dont le conjoint / la conjointe est affecté(e) dans l'enseignement technique public agricole

L'attention des agents est attirée sur le bon complément de cette annexe. **Aucune possibilité d'affectation conjointe ne sera étudiée sans la transmission de cette annexe dûment complétée.**

Nom du conjoint :

Prénom du conjoint :

N° Agorha :

Corps :

Grade :

Discipline (si enseignant) :

Fonction :

Etablissement actuel :

Quotité actuelle de travail :

Joindre une copie de la demande de mobilité faite par le conjoint / la conjointe dans la CAP de son corps, s'il y en a une.

Date :

Signatures de l'agent candidat à un poste de direction et de son conjoint :

ANNEXE C

NOM – PRENOM du demandeur :		N° agorha	
-----------------------------	--	-----------	--

	AFFECTATIONS DEMANDEES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2018 (par ordre de priorité)	Type de poste (01, 02, 03, 04)	N° du poste
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

MOTIVATION DE LA DEMANDE
(à remplir par l'agent, ou à rédiger sur papier libre)

Je m'engage à accepter toute affectation (correspondant à mes vœux) qui me sera proposée»

Date et signature :

NOM – PRENOM du demandeur :	
-----------------------------	--

AVIS CIRCONSTANCIE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT
--

Entourer l'une des cases suivantes :					
---	--	--	--	--	--

Très Favorable	Favorable	Passable	Réservé	Défavorable	Très Défavorable
----------------	-----------	----------	---------	-------------	------------------

Date, cachet et signature :

NOM – PRENOM du demandeur :	
-----------------------------	--

AVIS CIRCONSTANCIE DE L'AUTORITE ACADEMIQUE D'ORIGINE

Entourer l'une des cases suivantes :

Très Favorable	Favorable	Passable	Réservé	Défavorable	Très Défavorable
----------------	-----------	----------	---------	-------------	------------------

Date, cachet et signature :